

.....

**LETTRÉ DE RECOMMANDATIONS
SUR LE CONTRÔLE INTERNE
DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR
LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION
STATISTIQUE SUPÉRIEURE EN AFRIQUE (CEA-
ENSEA) Exercice clos le 31 décembre 2022**

.....

FINANCEMENT AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)
CONVENTION DE CREDIT AFD N°CCI 167901 T

COTE D'IVOIRE

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE
STATISTIQUE ET D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE**

Mars 2023

//-)

Monsieur le Coordonnateur
du Projet Centre d'Excellence Africain pour le renforcement de
l'offre de formation Statistique supérieure en Afrique (CEA-ENSEA)

Cocody, Avenue des Grandes Ecoles
08 BP 03 Abidjan 08 (Côte d'Ivoire)

LETTRE DE RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE

Monsieur le Coordonnateur,

En exécution de la mission d'audit des états financiers de la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 du Projet CEA-ENSEA financé par l'Agence Française de Développement à travers la Convention de **Crédit AFD N°CCI 167901 T**, nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après, notre lettre de recommandations sur le contrôle interne qui regroupe le diagnostic des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et l'appréciation de la conformité de l'exécution du projet aux dispositions de l'Accord de financement.

Au cours de la mission, nous avons conformément aux normes internationales d'audit de l'IFAC, évalué les mesures de contrôle interne mises en œuvre pour la gestion du Projet avec pour objectifs de nous assurer au niveau des processus :

- de la performance des opérations ;
- de la qualité de l'information comptable et financière ;
- du respect des directives de passation des marchés de l'AFD ;
- du respect des lois et règlements ;
- de la sauvegarde des actifs ;
- de l'évidence de la traçabilité des opérations et de leur documentation.

Cette revue des procédures nous a permis de relever quelques insuffisances que nous portons à votre connaissance et pour lesquelles des recommandations ont été proposées en vue de leur amélioration. Ces faiblesses relevées au niveau des processus ne remettent pas en cause la fiabilité des informations financières et comptables contenues dans les états financiers du Projet

Espérant que nos recommandations apportent une contribution au processus d'amélioration continue du système de contrôle interne du Projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport.

Cotonou, le 29 mars 2023

Pour le Groupement COFIMA/2K2 CONSULTING,


Jean-Claude AVANDE
Expert-Comptable Diplômé
Associé Gérant
COFIMA



SOMMAIRE

LETTRE DE RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE.....	2
A. Objectif et environnement de contrôle du projet.....	4
B. Suivi des recommandations issues de la mission d'audit de l'exercice 2022.....	5
C. Recommandations formulées au titre de la mission d'audit de l'exercice 2022.....	11
CONCLUSION	16

A. Objectif et environnement de contrôle du projet

L'unité de coordination du Projet est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer au management du projet que :

- la gestion comptable est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- la gestion des immobilisations est adéquate ;
- le système de contrôle interne du Projet est fiable et conforme aux dispositions de l'Accord de financement;
- les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;
- les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de l'unité de coordination du Projet et enregistrées correctement de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables en vigueur.

La fonction contrôle interne n'est pas dévolue à un seul responsable. Elle incombe à toute l'unité de coordination du Projet.

Notre revue du contrôle interne a essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les forces et faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié quelques insuffisances pour lesquelles des mesures correctrices appropriées devront être adoptées par l'unité de coordination du projet.

B. Suivi des recommandations issues de la mission d'audit de l'exercice 2021

❖ Volet administratif, comptable et financier

1. Absence d'un manuel de procédures comptables, financières et budgétaires

Rappel des constats

Le projet ne dispose pas d'un manuel de procédures comptables, financières et budgétaires ayant obtenu l'Avis de Non Objection du Bailleur. Les modules disponibles sont relatifs aux généralités sur l'ENSEA, à la passation des marchés et au volet administratif.

Effet possible formulé

Contrôle interne défaillant

Recommandations

Nous recommandons au Projet de se doter très rapidement des modules de manuel de procédures comptables, financières et budgétaires ayant fait l'objet de validation par l'AFD.

Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2022

Cette recommandation a été mise en œuvre.

2. Imputation budgétaire

Rappel des constats

Le projet a comptabilisé une dépense relative au « Paiement de la police d'assurance maladie du personnel projet CEA-ENSEA » pour un montant de **5 183 760 Fcfa** sur une ligne budgétaire 6569 « autre frais d'assistance technique privée » différente de celle prévue pour ce type de dépense « 6041: assurances », sans l'ANO du Bailleur.

Effet possible formulé

Risque d'inéligibilité de la dépense

Recommandations

Nous recommandons au projet de respecter les lignes budgétaires prévues pour chaque type de dépenses ; les réaffectations budgétaires doivent être dûment autorisées par le Bailleur et justifiées.

Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2022

Cette recommandation a été mise en œuvre. Nous n'avons pas rencontré un cas de non-respect des lignes budgétaires au cours de la période sous revue.

3. Comptabilisation des opérations

Rappel des constats

La mission d'audit note l'absence de fiche d'imputation préalable à la comptabilisation de l'engagement des dépenses du projet. Par ailleurs, il a été constaté plusieurs erreurs d'imputation comptable.

Effet possible formulé

- Contrôle interne défaillant ;
- Difficultés dans l'analyse des comptes du projet

Recommandations

Nous recommandons au projet d'établir des fiches d'imputation comptable pour l'engagement des dépenses. Les imputations faites par le comptable doivent être validées par un supérieur hiérarchique (le RAF en l'occurrence).

Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2022

Cette recommandation a été mise en œuvre.

4. Pièces justificatives des dépenses

Rappel des constats

Pour la plupart des dépenses de voyage, la mission d'audit note l'incomplétude des pièces justificatives (carte d'embarquement, compte rendus de missions).

Effet possible formulé

Risque d'inéligibilité de la dépense

Recommandations

Nous recommandons au Projet de sensibiliser les consultants et/ou partenaires du projet qui effectuent des missions pour le compte du projet sur les pièces justificatives probantes à fournir au retour de leur mission.

Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2022

Cette recommandation a été mise en œuvre.

❖ **Revue des Marchés**

1. **Mise en concurrence**

Rappel des constats

Pour le marché relatif au « Paiement de la plateforme virtuelle pour un montant de **5 979 531 Fcfa** pour la conférence AFES du 24 mai 2021 au 05 juin 2021 », la mission d'audit note l'absence de mise en concurrence. Par ailleurs, la facture de l'attributaire du marché n'est pas signée.

Effet possible formulé

Remise en cause de la transparence du marché

Recommandations

Nous interpellons le projet sur le respect des règles de passation de marché notamment celle de la mise en concurrence des fournisseurs. Par ailleurs, les factures de prestation doivent comporter obligatoirement la signature du fournisseur.

Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2022

Cette recommandation a été mise en œuvre.

2. Non transmission du PPM à l'ANRMP

Rappel des constats

Le Plan de Passation des Marchés (PPM) établi par le Projet n'a pas été transmis à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) et à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Effet possible formulé

Non-respect des dispositions du Code des marchés publics

Recommandations

Nous recommandons au projet de transmettre pour information le PPM à l'ANRMP et à la DGMP.

Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2022

Le PPM de l'exercice sous revu a été transmis à la DGMP mais pas à l'ANRMP.

C. Recommandations formulées au titre de la mission d'audit de l'exercice 2022

❖ Volet administratif, comptable et financier

1. Pilotage des activités du Projet

Constat

Le Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) de l'exercice 2022 a reçu l'ANO de l'AFD le 03 mai 2022, soit plus de quatre mois après le début de l'exercice.

Risque identifié

Retards dans la mise en œuvre des activités du projet.

Recommandations

Le budget étant un acte d'autorisation des dépenses, il est souhaitable qu'il soit approuvé avant la clôture de l'exercice précédent celui pour lequel il a été élaboré.

Commentaires du Projet

L'UGP prend bonne note de cette recommandation. Toutefois, il convient d'apporter quelques éclaircissements sur la validation du PTBA. En effet, le processus de validation du PTBA, nécessite l'implication de toutes les parties prenantes (les Centres, le Comité National de Pilotage, l'AUA et l'AFD). Les étapes de validation se présente comme suit :

- **Approbation du PTBA par le Comité National du Pilotage ;**
- **Soumission du PTBA à l'Expert de l'AUA ;**

- **Après approbation de l'AUA, soumission à l'AFD pour ANO.**

En ce qui concerne l'exercice 2022, après approbation du CNP, le PTBA a été soumis à l'AUA le 16/12/2021. Suite au retour de l'Expert le 28/12/2022, nous l'avons soumis à l'AFD le 25/01/2022. Après plusieurs correspondances, nous avons obtenu l'ANO de l'AFD sur le PTBA et le PPM le 03/05/2022.

Au regard de ce qui précède, il apparait clairement que des efforts devront être fait à tous les niveaux de validation afin d'avoir un PTBA approuvé en début d'exercice, comme indiqué dans la recommandation.

2. Gestion budgétaire

Constat

Le taux d'exécution budgétaire sur l'année est faible et se situe autour de 40%. En outre, la mission d'audit note des dépassements non justifiés sur certaines lignes budgétaires pour la période se terminant le 21 décembre 2022. Les lignes budgétaires concernées sont :

- **C11AL23** Accréditation et certification
- **C22AL21** Programme de bourses de thèse
- **C22AL22** Programme de séjours doctoraux
- **C33AL32** Récompenses aux lauréates des concours
- **C33BL34** *Rencontres d'harmonisation des directions des études*
- **C33DL63** Réunions des organes de gouvernance

Risques identifiés

- Mauvais suivi budgétaire ;
- Inéligibilité des dépenses concernées et qui tombent sous le couvert d'un Avis de Non Objection du bailleur ;

- Retards dans la réalisation des activités du projet

Recommandations

La mission d'audit invite le projet au respect de l'enveloppe budgétaire allouée aux composantes. Les dépassements doivent être dûment justifiés et autorisés par le Bailleur. Par ailleurs, le projet doit prendre à l'avenir les dispositions idoines pour booster le taux d'exécution budgétaire.

Commentaires du Projet

Les montants prévus au PTBA correspondent à des estimations. Pour ce qui concerne les dépassements constatés, il s'agit des dépenses réelles et nécessaires à la mise en œuvre des activités pour l'atteinte des indicateurs de performance.

❖ **Revue des marchés**

1. Validation du Plan de Passation des Marchés

Constat

Le Plan de Passation des Marchés (PPM) du projet a obtenu l'Avis de Non Objection du Bailleur le 03 mai 2022, soit plus de 04 mois après le début de l'exercice.

Risque identifié

Retards dans la réalisation des activités du projet

Recommandations

La mission d'audit invite le projet à mettre tout en œuvre pour faire valider le PPM par le Bailleur en début d'exercice afin d'assurer une meilleure planification des activités sur l'exercice.

Commentaires du Projet

En lien avec le commentaire formulé au point 1 (pilotage des activités du Projet).

2. Formalités de publicité des marchés

Constat

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, le marché relatif à « ***la sélection d'un Cabinet chargé des études architecturales et techniques pour la construction du bâtiment de l'innovation*** » et passé par Appel d'offres n'a pas fait l'objet de publicité dans le BOMP tant au niveau de l'Avis à Manifestation d'Intérêt qu'au niveau de l'attribution définitive dudit marché.

Risque identifié

- Non-respect des dispositions du Code des Marchés Publics ;
- Remise en cause de la transparence du marché

Recommandations

La mission d'audit recommande au projet de respecter les dispositions du CMP en matière de publicité.

Commentaires du Projet

La ligne budgétaire qui supporte la dépense du marché ne figurait pas sur la liste des lignes à marchés générées par le SIGMAP au titre de l'exercice 2021. C'est donc ce qui explique le fait que l'AMI n'a pas été publié dans le BOMP.

Toutefois, selon les exigences du Bailleurs et conformément au PPM approuvé, le marché a été passé par AMI paru dans le quotidien FRATMAT. Toutes les étapes de la passation ont été soumises à l'ANO de l'AFD. En outre, la publication des résultats a été faite dans le quotidien SOIR INFO.

CONCLUSION

Les faiblesses relevées au niveau des processus ne remettent pas en cause la fiabilité des informations financières et comptables contenues dans les états financiers du Projet.